



**PRÉFET  
DU CANTAL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des  
Territoires**

Aurillac, le 13 février 2024

**Dossier n° : AE 24.0019**

**Demandeur : LAFON Jean-Charles**

**Date d'enregistrement de la demande : 08/01/24**

**Date limite de candidature : 08/04/24**

- Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 08/05/24.
- Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
ARPAJON-SUR-CERE	15,59	BARRERE Christine	Section E 76,77,79,84,85,86,133,136,158, 161,276,451,453,
ARPAJON-SUR-CERE	6,76	DAUDET Françoise	Section C 562,563, Section E 83,535,567,572,
ARPAJON-SUR-CERE	6,18	LAFON Gérard	Section E 250,251,

**Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.**

**Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État : <https://www.cantal.gouv.fr/Action-de-l-Etat/Agriculture/Politique-Fonciere>, dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière**